

Concours des douanes Tout pour l'oral

Agent de constatation principal des douanes
Contrôleur des douanes
Inspecteur des douanes

Branches contrôle des opérations commerciales,
administration générale et surveillance

Nouvelle édition, revue et enrichie

Marc DALENS

Ouvrage dirigé par Laurence BRUNEL



Ressources numériques

Retrouvez un fil d'actualité sur notre librairie en ligne :

[https://librairie.studyrama.com/store/page/346/
concours-des-douanes-tout-pour-l-oral](https://librairie.studyrama.com/store/page/346/concours-des-douanes-tout-pour-l-oral)

Mot de passe

Le code d'accès est le dernier mot de la partie II.





Sommaire

AVANT-PROPOS.....	11
-------------------	----

PARTIE I

L'environnement professionnel et le métier de douanier	13
---	-----------

1 Les missions et l'organisation des douanes.....	17
1. Petit rappel historique	17
2. Les missions des douanes.....	17
3. La protection et la sécurité	18
4. Le soutien à l'activité économique	20
5. La mission fiscale des douanes	21
6. Les principaux enjeux de demain pour les douanes.....	22
7. L'organisation des douanes	23
8. Les autres services des ministères économiques et financiers	26

Sommaire

2	Les métiers des douanes	29
1.	Les personnels des douanes	29
2.	Les missions des douaniers.....	30
3.	Les compétences juridiques des douaniers	31
4.	L'armement des douaniers	32
5.	Les moyens matériels des douanes.....	35
6.	Le métier d'agent de constatation principal des douanes	36
7.	Le métier de contrôleur des douanes	40
8.	Le métier d'inspecteur des douanes	42
3	Les grades des douanes.....	46
4	La douane face au terrorisme	47
1.	Le renforcement des moyens d'action de la douane	47
2.	La mise en place d'une organisation répondant à la menace terroriste	50
5	La déontologie et les obligations des fonctionnaires.....	53
1.	Les points clés de la loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires (loi du 20 avril 2016)	53
2.	Les droits et obligations des douaniers	55
3.	Quelques rappels de grands principes déontologiques.....	56
4.	Les relations du douanier avec le public	57
5.	Les relations du douanier avec ses collègues	57

6. L'exercice de l'autorité hiérarchique.....	59
7. Les relations du douanier avec sa hiérarchie.....	60
8. Le régime disciplinaire de la douane.....	61

PARTIE II

La préparation à l'épreuve orale avec le jury..... 63

1 Présentation de l'épreuve orale avec le jury.....	65
1. Présentation des épreuves d'oral avec le jury lors des concours des douanes.....	65
2. Déroulement de l'épreuve orale avec le jury	67
3. Vocation de l'épreuve orale avec le jury	67
4. Évaluation psychologique des candidats ayant opté pour la branche de la surveillance	68
2 Comprendre les attentes du jury	69
1. Extraits de rapports de jury des concours des douanes.....	69
2. Synthèse des rapports de jury des concours des douanes	71
3. La composition du jury	72
4. L'état d'esprit du jury	73
5. Les attentes du jury	73
3 Se comporter face au jury.....	77
1. Savoir écouter le jury	78
2. L'écoute et le stress	79

Sommaire	
3. Bien écouter le jury	79
4. Ne pas interrompre le jury	80
5. Laisser le jury terminer ses questions ou ses phrases	80
6. Ne pas hésiter à reformuler une question.....	80
7. Conserver une position d'« écoute active ».....	81
8. Prendre le temps de réfléchir avant de répondre	82
9. S'exercer à bien écouter	83
4 Apprendre à mieux communiquer	85
1. Les éléments de la communication	85
2. Communication verbale et communication non verbale.....	86
3. Les critères psychologiques de la communication.....	90
4. La clarté de l'expression orale	92
5. L'élocution	93
6. Le débit	94
7. Le volume	95
8. Le ton	96
9. La respiration et les moments de silence.....	98
10. Le choix des mots	99
11. Les tics verbaux	100
12. Les facteurs d'une bonne expression orale.....	101
13. Grille d'analyse d'un exposé oral.....	102

5	Gérer son stress	103
1.	Qu'est-ce que le stress ?	103
2.	Apprendre à gérer son stress	104
3.	Penser de manière positive	105
4.	Apprendre à se détendre	107
5.	Diminuer le stress la veille de l'oral	108
6.	Que faire en cas de stress le jour de l'oral ?	110
6	Se présenter physiquement devant le jury	111
1.	L'apparence.....	111
2.	La prestance	114
3.	Mémento d'un oral réussi.....	118

PARTIE III

L'évaluation des motivations..... 121

1	Exposer son parcours et ses motivations au jury.....	123
1.	Première étape : rédiger son CV.....	124
2.	Deuxième étape : dégager ses points forts.....	124
3.	Troisième étape : présenter ses motivations au jury (tous concours)	130
4.	Troisième étape : présenter ses motivations au jury (cas particulier du concours interne de contrôleur ou d'inspecteur des douanes)	132

Sommaire	
5. Quatrième étape : préparer l'architecture de sa présentation devant le jury	134
6. La manière de se présenter au jury le jour du concours.....	135
2 Répondre aux questions du jury	137
1. Comment répondre aux questions du jury	138
2. Les questions portant sur le parcours du candidat.....	139
3. Les questions liées à la personnalité du candidat et à ses expériences personnelles	141
4. Les questions portant sur les motivations du candidat	141
5. Les questions portant sur la connaissance du métier et de l'environnement professionnel.....	142
6. Les questions portant sur l'actualité	146
7. Les questions portant sur les loisirs et les centres d'intérêt du candidat	148
8. Les questions de culture générale	149
9. Les questions embarrassantes.....	150
10. L'éventuelle question finale.....	152
3 Questions d'entraînement	154
1. Mise en place des entraînements	154
2. Liste de questions	155

PARTIE IV

L'aptitude professionnelle..... 171

- 1 Aborder les mises en situation professionnelle 173
 - 1. La nature des questions de mise en situation professionnelle 173
 - 2. La typologie des mises en situation professionnelle 174
 - 3. Se préparer aux questions de mise en situation professionnelle.. 175
- 2 Mises en situation professionnelle 178

ANNEXES..... 187

- 1 Mémento de préparation à l'oral 187
- 2 Conseils pour le jour de l'oral avec le jury..... 188
- 3 Les manuels de préparation aux concours des douanes 190



Avant-propos

Pour tous les concours des douanes, l'épreuve d'oral avec le jury est particulièrement redoutée. Alimentée par de nombreux préjugés, cette crainte se mesure souvent à l'aune de l'impréparation de nombreux candidats. En comprenant la logique de cette épreuve, en connaissant les attentes du jury et en vous préparant de manière sérieuse, vous ferez disparaître vos doutes et appréhensions, et vous mettrez un maximum de chances de votre côté.

L'objet de ce manuel est ainsi de vous préparer de manière efficace à l'épreuve orale des concours des douanes, qu'il s'agisse du concours externe ou du concours interne, et quel que soit le concours (agent des douanes, contrôleur des douanes et inspecteur des douanes). Dans les concours des douanes, il est indéniable qu'un grand nombre d'échecs reposent sur l'absence de préparation réelle à l'épreuve d'entretien avec le jury. La plupart des candidats ayant échoué estimaient que ces épreuves ne se préparent pas, qu'elles ne supposent ni connaissances personnelles, ni entraînement spécifique. En raison du caractère particulièrement sélectif de cette épreuve, il s'agit d'une erreur qui coûte cher le jour du concours.

De même, il est tout à fait illusoire de vouloir préparer l'épreuve orale entre le résultat des écrits et le jour J. Ce sera d'ailleurs l'une des difficultés de votre préparation : vous devrez travailler pour l'entretien avec le jury sans savoir si vous serez admissible ou non. Le plus grave pour un candidat serait même de relâcher totalement son travail après les épreuves écrites, notamment parce que plusieurs semaines séparent ces épreuves de l'entretien avec le jury. S'il est légitime et sans aucun doute nécessaire de prendre quelques jours de repos, il convient de reprendre son travail assez rapidement.

Avant-propos.....

Néanmoins, avec une préparation rationnelle et planifiée, l'oral avec le jury ne devrait pas constituer un problème. Bien au contraire, vous aurez mis à profit le temps de cette préparation pour mieux connaître le métier de douanier et son environnement professionnel, pour apprendre à présenter votre parcours au jury, à mieux communiquer à l'oral et à répondre de manière pertinente aux questions du jury, y compris lorsqu'elles concernent des mises en situation professionnelle. Tout cela vous donnera également un supplément de confiance en vous, ce qui est toujours bénéfique pour le jour de l'oral.

Ce manuel a donc été conçu dans le but de vous préparer de manière active et pratique à l'oral des concours des douanes, quel que soit le type de concours auquel vous êtes candidat. Dans la première partie, vous apprendrez ainsi à mieux connaître le métier de douanier et son environnement professionnel. Il s'agit ici d'une formation indispensable car le jury s'attache tout particulièrement à ne valoriser que les candidats conscients de la nature et des contraintes de leurs futures missions.

La deuxième partie du manuel est consacrée spécifiquement à la préparation pratique à l'oral avec le jury. Nous vous indiquerons ainsi comment valoriser votre candidature pour devancer les attentes du jury. Vous apprendrez à maîtriser les différents aspects de toute communication efficace : adopter une posture physique positive, savoir écouter, s'exprimer clairement à l'oral et dominer son éventuel stress.

Nous vous indiquerons dans une troisième partie comment présenter votre parcours au jury durant les premières minutes de l'oral. Vous apprendrez également à exprimer vos motivations pour devenir douanier, et à répondre aux questions du jury. Des exercices vous permettront de perfectionner votre préparation.

La dernière partie du manuel traite spécifiquement des mises en situation professionnelle. Outre une présentation complète de ces mises en situation, vous y trouverez de nombreux conseils et exercices qui vous permettront de vous préparer utilement chez vous. Enfin, nous vous indiquerons plusieurs recommandations pour le jour de l'oral.

PARTIE I

L'environnement professionnel et le métier de douanier

❶	Les missions et l'organisation des douanes	17
❷	Les métiers des douanes	29
❸	Les grades des douanes	46
❹	La douane face au terrorisme	47
❺	La déontologie et les obligations des fonctionnaires	53

Une bonne connaissance de l'environnement professionnel et du métier de douanier est indispensable à la réussite de l'épreuve orale. Les jurys s'attachent à ne retenir que des candidats bien informés des missions des douanes et des contraintes inhérentes au métier de douanier.

1 Les missions et l'organisation des douanes

Liens utiles

- Site internet : www.douane.gouv.fr
- Compte X (anciennement Twitter) : @douane_france

1. Petit rappel historique

Les douanes françaises ont une longue histoire puisqu'elle remonte à l'Ancien Régime, où les fermiers généraux (institués sous le règne de Philippe le Bel, 1285-1314) étaient chargés de recouvrer les droits de douane et les impôts. Le surnom du douanier, le gabelou, est directement lié à cette histoire. Sous l'Ancien Régime, il désignait le douanier qui était chargé de collecter l'impôt sur le sel, la « gabelle ». Aujourd'hui encore, ce terme est utilisé pour désigner les douaniers. Par ailleurs, Matthieu est le saint patron des agents des douanes.

Napoléon Bonaparte, dans le code des douanes, a octroyé aux douaniers des droits très étendus.

En 2016, pour la première fois, la douane a participé au défilé du 14 juillet.

2. Les missions des douanes

Les douanes en France ont pour mission principale de contrôler et réguler les flux de marchandises, de personnes et de capitaux aux frontières, ainsi que de protéger les intérêts économiques et financiers du pays. Les principales missions des douanes sont les suivantes :

L'environnement professionnel et le métier de douanier

- **Lutte contre la fraude et la contrebande** : Les douanes veillent à prévenir et réprimer le trafic illicite de marchandises (drogues, armes, contrefaçons) et de produits soumis à des restrictions (espèces protégées, biens culturels). Elles contrôlent les marchandises circulant aux frontières de l'Union européenne et sur le territoire français.
- **Perception des taxes et droits** : La douane perçoit, pour le compte de l'Union européenne, les droits de douane appliqués aux marchandises en provenance des pays tiers. Ces droits constituent des ressources propres de l'UE ; la France ne conserve qu'un frais de perception.
- **Protection de la santé et de la sécurité publique** : Les douanes contrôlent la conformité des produits importés (normes sanitaires, réglementations de sécurité) afin de protéger les consommateurs. Elles participent à la lutte contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illégaux.
- **Lutte contre le terrorisme** : Elles collaborent avec d'autres forces de sécurité pour empêcher l'entrée d'armes, d'explosifs et d'équipements susceptibles de menacer la sécurité nationale. Elles surveillent les flux de capitaux suspects pour prévenir le financement du terrorisme.
- **Soutien à l'économie** : Les douanes facilitent le commerce international en réduisant les formalités pour les entreprises et en favorisant un cadre réglementaire sécurisé. Elles participent à la régulation du marché en protégeant les industries locales contre la concurrence déloyale (lutte contre le *dumping* et les contrefaçons).

Ces missions sont menées à bien grâce à un réseau de postes douaniers aux frontières (ports, aéroports, routes), mais aussi en intérieur, avec des opérations de contrôle mobile et dans les entreprises.

3. La protection et la sécurité

Dans l'espace du marché unique, la douane assure la protection et la sécurité des citoyens en :

- luttant contre toutes sortes de trafics, notamment les trafics de stupéfiants, d'armes et d'explosifs, d'espèces animales et végétales menacées d'extinction. En 2024, la douane française a obtenu des résultats historiques :

..... Les missions et l'organisation des douanes

488,73 tonnes de tabac saisies, 21,47 millions d'articles contrefaits retirés du marché, 881 saisies d'armes (+13 %), et une hausse record de +265 % d'avares criminels identifiés ;

- surveillant les mouvements de déchets nuisibles et toxiques à l'intérieur du marché unique ;
- contrôlant la circulation des produits stratégiques civils ou militaires, des produits radioactifs et celle des biens culturels, et en empêchant l'entrée en France de produits dangereux ou non conformes aux normes européennes ;
- contribuant à certaines missions de l'État en mer (police de la navigation, des pêches, sauvetage, lutte contre les pollutions, etc.) ;
- participant à la lutte contre l'immigration irrégulière et le travail illégal. À ce titre, certains douaniers assurent le contrôle transfrontière dans certains points de passage frontalier ;
- relevant des infractions de droit commun dans l'exercice de tous ces contrôles ;
- luttant contre la fraude ;
- les douaniers sont responsables de la supervision par les opérateurs privés de la mise en œuvre des mesures de sûreté sur le fret envoyé depuis les aéroports de Roissy-Le Bourget et d'Orly.

Sur le plan international, la coopération opérationnelle constitue l'un des volets de la coopération internationale en matière douanière. Elle repose essentiellement sur des accords bilatéraux (conventions d'assistance administrative mutuelle internationale) permettant des échanges de renseignements, la surveillance de personnes, de biens ou de moyens de transport, la constitution d'équipes communes d'enquêtes. Un réseau de 18 attachés et officiers de liaison douaniers compose les relais privilégiés de la douane à l'étranger.

La douane contribue à la protection du consommateur en veillant au respect des réglementations relatives à la qualité et à la sécurité des produits industriels importés de pays extérieurs à l'Union européenne. Elle procède à des contrôles documentaires et physiques, complétés par des analyses en laboratoire.

L'environnement professionnel et le métier de douanier

La douane participe également à une mission de protection de la sécurité et de la santé publiques. Elle concourt à la protection de l'environnement par sa lutte contre les pollutions diverses. Ainsi, la douane contribue à la réalisation de nombreuses missions interministérielles : contrôle de la pêche, sauvetage en mer, lutte contre les pollutions maritimes... Avec 15 aéronefs, dont les deux avions français spécialisés contre la pollution maritime (avions Polmar), elle est particulièrement impliquée dans ce domaine auquel elle apporte une plus-value considérable.

Enfin, la douane contribue à la préservation du patrimoine national :

- contrôle des échanges d'œuvres d'art, d'objets de collection et d'antiquités ;
- enrichissement des collections nationales, par la cession aux services du ministère de la Culture de biens culturels dont elle a obtenu la pleine propriété au terme de procédures contentieuses.

4. Le soutien à l'activité économique

La douane joue ainsi un rôle majeur dans le bon fonctionnement du marché unique européen et de l'économie nationale, notamment en :

- facilitant le commerce international et en offrant des procédures simplifiées, ainsi que des conseils personnalisés aux entreprises ;
- établissant les statistiques du commerce international, utiles aux pouvoirs publics comme aux entreprises ;
- faisant respecter les règles des politiques commerciale et agricole communautaires dans le cadre fixé par l'Organisation mondiale du commerce, *via* notamment l'organisation de certains marchés (celui des fruits et légumes par exemple), et le contrôle de certaines filières de production (viticulture...) ;
- protégeant l'économie contre les pratiques déloyales, telles que le *dumping* ou les contrefaçons ;
- favorisant l'attractivité des plates-formes logistiques nationales.

..... Les missions et l'organisation des douanes

La douane assure une mission de lutte contre la fraude et les grands trafics internationaux. Elle a en charge la protection des intérêts économiques et financiers nationaux et communautaires (mobilisation contre le fléau des contrefaçons, lutte contre les fraudes à la politique agricole commune, etc.).

5. La mission fiscale des douanes

Le rôle de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), administration fiscale, a considérablement évolué. Elle exerce tout d'abord une mission fiscale, puisqu'elle contribue, comme ses homologues européens, au financement du budget communautaire. Dans le cadre des importations, la douane assure les formalités douanières et le contrôle des flux. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion et le recouvrement de la TVA à l'importation relèvent de la DGFIP et sont autoliquidés sur la déclaration de TVA des opérateurs concernés. La douane perçoit en revanche les droits de douane à l'importation, pour le compte de l'Union européenne

En 2024, la douane a collecté 40,88 milliards d'euros de recettes, confirmant son rôle majeur dans le financement de l'État et de l'Union européenne.

Elle participe également au contrôle du recouvrement de la TVA dans les échanges intracommunautaires, et lutte contre les fraudes au budget communautaire et la contrebande des produits fortement taxés (alcool, tabac). Enfin, la douane joue un rôle de plus en plus important dans le développement de la fiscalité énergétique.

Dans le prolongement de cette mission, la douane a un rôle économique. Sur la base des règles fixées pour le commerce international, elle contrôle les flux commerciaux avec trois objectifs :

- la fluidité (modernisation et dématérialisation des processus fiscaux, notamment la dématérialisation de dédouanement qui est devenu un instrument essentiel de compétitivité économique) ;

L'environnement professionnel et le métier de douanier

- la sécurité (amélioration de l'efficacité du contrôle fiscal) ;
- la qualité (procédures adaptées aux besoins des entreprises).

Dans ce cadre, la douane veille à l'application du code des douanes de l'Union, qui est entré en vigueur le 1^{er} mai 2016. Ce code regroupe l'ensemble des dispositions sur lesquelles sont établis les échanges de l'Union douanière avec ses partenaires commerciaux. L'union douanière de l'Union européenne est constituée des États membres de l'Union européenne et de quelques-uns de ses voisins : l'Andorre, Monaco, Saint-Marin et la Turquie. Tous les pays membres de l'Union européenne font partie de l'union douanière. Cependant, cela ne signifie pas que l'intégralité de leurs territoires en fait également partie. Cette distinction repose sur le fait que le territoire lui-même ne fait pas partie de l'UE (les pays et territoires d'outre-mer par exemple), parce que ces territoires ont soit négocié des options de retrait de l'Union européenne, soit sont exclus de l'union douanière du fait de leur situation économique ou géographique.

6. Les principaux enjeux de demain pour les douanes

Ils s'articulent de la manière suivante :

- maintenir un haut niveau de protection du territoire et des citoyens ;
- combattre le crime organisé transnational, la fraude financière et fiscale ;
- soutenir les entreprises à l'international, les filières économiques gérées par la douane et l'attractivité de notre territoire ;
- simplifier les procédures de dédouanement et la fiscalité.

(Source : DGGDI)

Les enjeux portent également sur la lutte contre les trafics issus des zones de conflit, le contrôle renforcé des impressions 3D d'armes, la cybersécurité douanière, la lutte contre le contournement des sanctions internationales,

..... Les missions et l'organisation des douanes

l'intégration de la future Autorité douanière européenne et la modernisation numérique des outils de contrôle (scanners, data, IA).

7. L'organisation des douanes

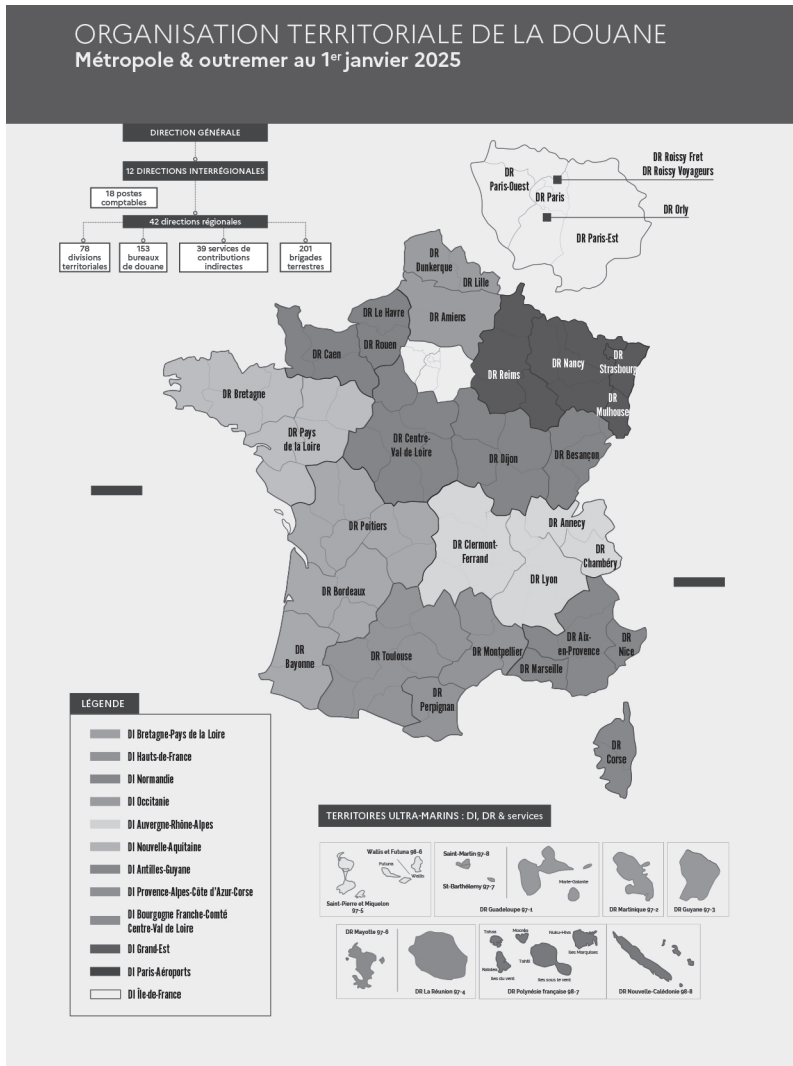
La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) est une administration fiscale dépendant des ministères économiques et financiers. Elle est actuellement placée sous l'autorité du ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et des Comptes publics. Au gré des différents intitulés de ministères, il est possible que l'appellation change (ministère de l'Économie et des Finances ; ministère du Budget, de l'Action et des Comptes publics...). Vérifiez avant le jour de l'oral le nom précis du ministère de rattachement, et celui du ministre.

Pour remplir toutes leurs missions, les douanes françaises emploient près de 17 000 personnels, qui sont répartis sur 500 implantations en France métropolitaine et en outre-mer. Les femmes représentent désormais le tiers des effectifs des douaniers. Le siège national des douanes est implanté à Montreuil, en proche banlieue parisienne. Les services des douanes peuvent être à compétence nationale, ou bien sur un territoire donné (services déconcentrés).

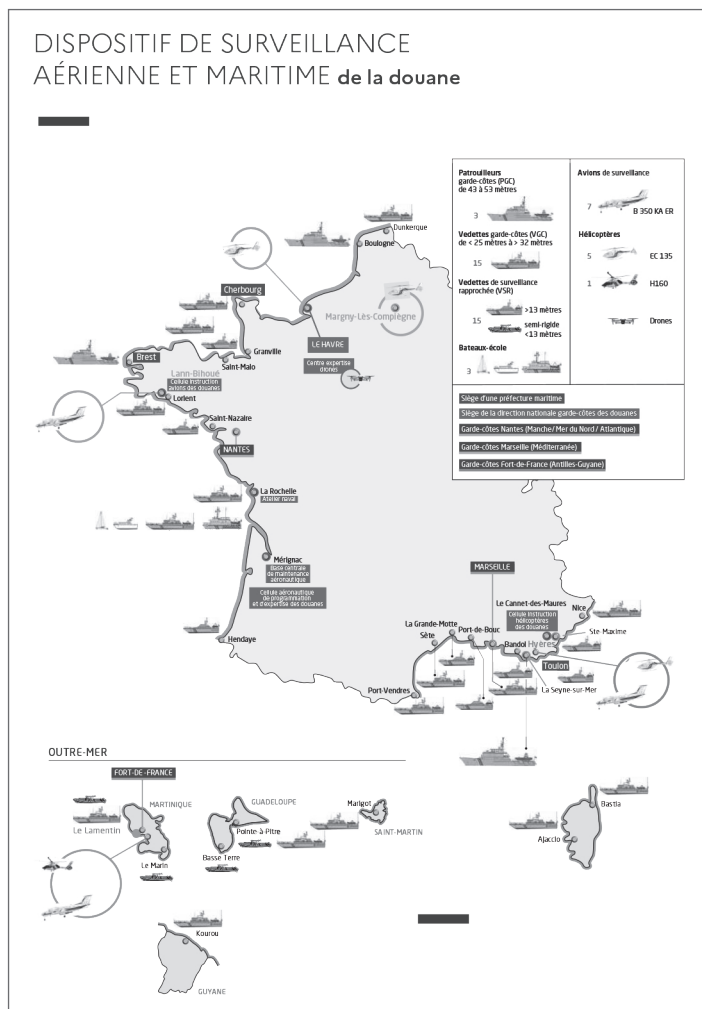
L'organisation territoriale de la douane repose sur une direction générale, des directions interrégionales, des bureaux et brigades territoriales, ainsi que plusieurs services à compétence nationale (SCN) spécialisés. Les services à compétence nationale de la douane comprennent notamment des structures spécialisées de renseignement, d'enquête et de contrôle (par exemple la DNRED, la Direction nationale garde-côtes des douanes, la fonction Cyberdouane). La douane coopère étroitement avec TRACFIN, service de renseignement financier rattaché au ministre chargé de l'Économie et au ministre chargé du Budget, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et les circuits financiers clandestins.

L'environnement professionnel et le métier de douanier

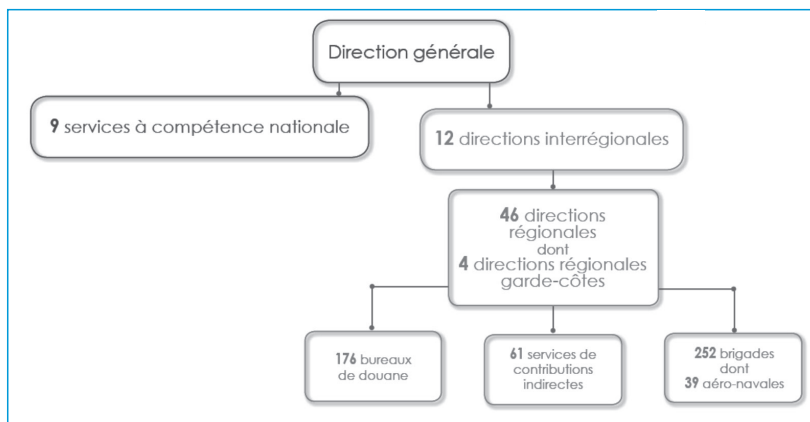
L'organisation territoriale de la DGDDI métropole et outre-mer



Le dispositif de surveillance aérienne et maritime de la douane



L'organisation fonctionnelle de la DGDDI



(Source : DGDDI)

8. Les autres services des ministères économiques et financiers

» La DGCCRF

Dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) exerce ses missions autour de trois actions du programme « Régulation et sécurisation des échanges de biens et de services » :

- la régulation concurrentielle des marchés (lutte contre les ententes et les abus de position dominante – la DGCCRF peut proposer au ministre de saisir l'autorité de la concurrence), contrôle des concentrations afin de garantir l'existence de structures concurrentielles dans le tissu économique, lutte contre les pratiques commerciales déloyales pour assurer notamment la

..... Les missions et l'organisation des douanes

loyauté des relations entre les fournisseurs et les distributeurs, examine la situation de la commande publique pour en assurer l'accès équitable et transparent, lutte contre les contrefaçons ;

- la protection économique des consommateurs. La DGCCRF veille à assurer la qualité que les consommateurs sont en droit d'attendre d'un produit ou d'un service (règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises, contrôle des falsifications et tromperies) ;
- la sécurité des consommateurs. La DGCCRF intervient sur tous les produits, alimentaires et industriels, et à tous les niveaux (production, importation, distribution) ainsi que sur les services.

Elle suit au niveau européen les indices de dangerosité des produits qui lui sont communiqués par les États membres de l'Union européenne. Les actions sont renforcées dans les domaines à risque comme les résidus de pesticides dans les aliments d'origine végétale, les jouets et articles de puériculture, les activités sportives et de loisirs, les accidents de la vie courante. La plupart des actions en matière de sécurité s'appuient sur l'expertise de laboratoires.

» Le Trésor public

Le terme « Trésor public » désigne de manière générale :

- certains services de l'État : une administration centrale (la Direction générale du Trésor et de la politique économique – DGTPE) et les « services du Trésor », notamment le réseau des comptables du Trésor qui dépendent en fait de la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) ;
- ou certaines fonctions assurées par ces services.

Les services du Trésor public remplissent trois fonctions :

- caissier : il gère le compte de l'État auprès de la Banque de France (principe de l'unité de caisse), recouvre la plupart des impôts et des recettes, paie les dépenses qui sont « ordonnancées » (prescrites) par les autres services de l'État (principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable) et en contrôle la régularité ;

L'environnement professionnel et le métier de douanier

- comptable : il établit la comptabilité de toutes les personnes morales de droit public (ex. : État, collectivités territoriales) ;
- financier de l'État : en émettant des emprunts ou en mobilisant les dépôts effectués par les « correspondants du Trésor » (ensemble des personnes ou organismes publics et parapublics qui ont la faculté ou l'obligation de déposer des fonds auprès du Trésor public).

2 Les métiers des douanes

1. Les personnels des douanes

En 2023, les douanes comportaient 16 535 personnels. Parmi ceux-ci :

- 52,11 % appartenaient à la branche des opérations commerciales et de l'administration générale ;
- 47,89 % appartenaient à la branche de la surveillance (agents en uniforme porteurs d'une arme).

Les personnels des douanes et droits indirects appartiennent à la fonction publique de l'État. Ils sont rattachés au ministère de l'Économie et des Finances.

Les femmes représentent environ 38 % des effectifs totaux des douanes, ce taux est à peu près équivalent dans les trois corps.

Il existe principalement trois corps au sein des personnels des douanes :

- les agents de constatation (catégorie C), qui sont environ 5 000 au total ;
- les contrôleurs des douanes (catégorie B), qui sont environ 7 500 au total ;
- les inspecteurs des douanes (catégorie A), qui sont environ 4 300 au total.

Cependant, compte tenu de la diversité des missions de la douane (missions fiscale, économique et de surveillance), il existe de nombreux autres métiers :

- l'inspecteur-informaticien des douanes (catégorie A) ;
- le pilote d'avion ou d'hélicoptère des douanes (catégorie A ou B) ;
- l'agent poursuivant et l'agent de recouvrement (catégorie A) ;
- l'agent enquêteur (catégorie A ou B) ;
- le marin des douanes (catégorie A, B et C) ;
- le maître de chien pour la détection des produits stupéfiants ou des explosifs (catégorie B ou C) ;
- le contrôleur de maintenance aéronautique (catégorie B) ;
- le motocycliste (catégorie B ou C) ;

L'environnement professionnel et le métier de douanier

- les mécaniciens des douanes (catégorie A, B ou C) ;
- le service commun des laboratoires Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

La douane comptait ainsi, au 31 décembre 2024, les agents spécialistes suivants :

- 571 marins ;
- 142 personnels aériens ;
- 224 motocyclistes ;
- 260 maîtres de chiens (stupéfiants, explosifs, tabacs) ;
- 252 officiers de douane judiciaire ;
- 405 informaticiens.

2. Les missions des douaniers

Un douanier peut exercer une grande variété de métiers. Il exerce ses fonctions dans deux branches d'activité distinctes :

- le contrôle des opérations commerciales et d'administration générale ;
- la surveillance.

L'accès à chacune de ces branches de fonctions s'opère par la voie de concours distincts, se déroulant le même jour. À l'issue de sa réussite au concours, le lauréat pourra exercer différents métiers au sein de la branche d'activité dans laquelle il sera affecté.

Les métiers de la surveillance (SURV) et ceux de l'administration générale et des opérations commerciales (AG/CO) sont extrêmement variés. On évalue à environ 450 le nombre de métiers différents dans les douanes. Nous présentons ici les grandes lignes des principaux métiers de chaque corps pour chacune de deux branches. Vous trouverez également des informations très

détaillées sur chacun des métiers spécialisés des douanes sur le site internet de la DGDDI (sur www.douane.gouv.fr, voir les différentes fiches métiers).

3. Les compétences juridiques des douaniers

Depuis le code des douanes (qui remonte à Napoléon Bonaparte), les douaniers disposent de prérogatives juridiques très étendues. Ils peuvent notamment :

- ouvrir un bagage en présence de son propriétaire ;
- pratiquer la fouille corporelle d'un individu ;
- soumettre un individu à des examens médicaux (par exemple pour déterminer s'il transporte *in corpore* des produits stupéfiants) ;
- fouiller un véhicule ;
- placer un individu en retenue douanière (dont le régime juridique est assez proche de celui de la garde à vue).

Une des particularités essentielles du droit douanier est le renversement de charge de la preuve. En effet, contrairement au droit civil, ce n'est pas à la douane de prouver la faute d'une personne, mais c'est à cette personne qu'il appartient de prouver qu'elle est en règle.

Par ailleurs, selon les termes de l'article 28-1 du code de procédure pénale, certains agents des douanes (inspecteurs ou contrôleurs) spécialement désignés peuvent exercer des missions de police judiciaire dans le cadre d'enquêtes confiées par le procureur de la République ou par un juge d'instruction :

« I.- Des agents des douanes de catégories A et B, spécialement désignés par arrêté des ministres chargés de la justice et du budget [...] peuvent être habilités à

L'environnement professionnel et le métier de douanier

effectuer des enquêtes judiciaires sur réquisition du procureur de la République ou sur commission rogatoire du juge d'instruction.

Ces agents ont, pour l'exercice des missions prévues par le présent article, compétence sur l'ensemble du territoire national.

Ils sont compétents pour rechercher et constater :

1° Les infractions prévues par le code des douanes ;

2° Les infractions en matière de contributions indirectes, d'escroquerie sur la taxe sur la valeur ajoutée et de vols de biens culturels ;

3° Les infractions relatives à la protection des intérêts financiers de l'Union européenne ;

4° Les infractions prévues par les articles L. 2339-1 à L. 2339-11, L. 2344-7 et L. 2353-13 du code de la défense [relatifs au contrôle des matériels de guerre, armes et munitions] ;

5° Les infractions prévues par les articles 324-1 à 324-9 du code pénal [répression du blanchiment] ;

5° bis Les délits d'association de malfaiteurs prévus à l'article 450-1 du code pénal, lorsqu'ils ont pour objet la préparation de l'une des infractions mentionnées aux 1° à 5° et 6° à 8° du présent I ;

6° Les infractions prévues au code de la propriété intellectuelle ;

7° Les infractions prévues aux articles 56 et 57 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

8° Les infractions connexes aux infractions visées aux 1° à 7°.

Toutefois, sous réserve des dispositions du II, ils n'ont pas compétence en matière de trafic de stupéfiants.

[...] »

4. L'armement des douaniers

Les agents de la branche surveillance sont équipés d'un armement modernisé (pistolet SIG Sauer SP2022 ou équivalent) et de gilets pare-balles

..... Les métiers des douanes

de dernière génération. Ils suivent une formation initiale, puis un recyclage annuel obligatoire intégrant la gestion du risque terroriste.

L'usage de l'arme par les douaniers est soumis à un cadre légal tout à fait strict :

- la légitime défense (art. 122-5 du code pénal : « *N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte. N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction* ») ;
- subsidiairement, dans le cadre de l'état de nécessité (art. 122-7 du code pénal : « *N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace* ») ;
- ou bien encore en cas de crime ou délit flagrants pour en appréhender le ou les auteurs (art. 73 du code de procédure pénale : « *Dans les cas de crime flagrant ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne a qualité pour en appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche* »), mais sous certaines conditions (toujours strictement nécessaire et proportionné, l'usage ne pourra en être fait qu'à l'encontre des personnes violentes et dangereuses).

En outre, selon l'article 56 du code des douanes : « *1. Les agents des douanes ont, pour l'exercice de leurs fonctions, le droit au port d'armes.*

2. Ils peuvent faire usage de leurs armes dans les conditions prévues à l'article L. 435-1 du code de la sécurité intérieure. »

L'environnement professionnel et le métier de douanier

Cet article du code de la sécurité intérieure prévoit de nouvelles conditions d'usage des armes par les forces de l'ordre compte tenu de la menace terroriste : « *Dans l'exercice de leurs fonctions et revêtus de leur uniforme ou des insignes extérieurs et apparents de leur qualité, les agents de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale peuvent, outre les cas mentionnés à l'article L. 211-9, faire usage de leurs armes en cas d'absolue nécessité et de manière strictement proportionnée :*

1° Lorsque des atteintes à la vie ou à l'intégrité physique sont portées contre eux ou contre autrui ou lorsque des personnes armées menacent leur vie ou leur intégrité physique ou celles d'autrui ;

2° Lorsque, après deux sommations faites à haute voix, ils ne peuvent défendre autrement les lieux qu'ils occupent ou les personnes qui leur sont confiées ;

3° Lorsque, immédiatement après deux sommations adressées à haute voix, ils ne peuvent contraindre à s'arrêter, autrement que par l'usage des armes, des personnes qui cherchent à échapper à leur garde ou à leurs investigations et qui sont susceptibles de perpétrer, dans leur fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui ;

4° Lorsqu'ils ne peuvent immobiliser, autrement que par l'usage des armes, des véhicules, embarcations ou autres moyens de transport, dont les conducteurs n'obtempèrent pas à l'ordre d'arrêt et dont les occupants sont susceptibles de perpétrer, dans leur fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui ;

5° Dans le but exclusif d'empêcher la réitération, dans un temps rapproché, d'un ou de plusieurs meurtres ou tentatives de meurtre venant d'être commis, lorsqu'ils ont des raisons réelles et objectives d'estimer que cette réitération est probable au regard des informations dont ils disposent au moment où ils font usage de leurs armes. »

Ces dispositions bénéficient donc désormais également aux douaniers.